



académie
Lille



VADE-MECUM

Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE DES PROFESSEURS DES ECOLES 2024/2025

Guide à destination des enseignants du
premier degré du Nord

SOMMAIRE

<u>Qu'est-ce qu'un rendez-vous de carrière ?</u>	Page 3
<u>Le déroulement du rendez-vous de carrière</u>	Page 5
<u>Le rendez-vous de carrière de rattrapage</u>	Page 8
<u>Calendrier des opérations</u>	Page 9
<u>Contact</u>	Page 11

Qu'est-ce qu'un rendez-vous de carrière ?

↳ Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle, à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement.

Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Trois rendez-vous de carrière jalonnent le parcours professionnel d'un enseignant. Les appréciations obtenues lors de ces rendez-vous de carrière sont prises en compte pour la bonification d'ancienneté d'un an lors des passages aux 7^{ème} et 9^{ème} échelon de la classe normale et pour l'accès à la hors-classe.

Les professeurs des écoles bénéficient de trois rendez-vous de carrière (RDVC) :

- ❖ Le premier rendez-vous de carrière concerne les enseignants titulaires qui sont dans la deuxième année du 6^{ème} échelon de la classe normale au 31 août de l'année scolaire en cours.
- ❖ Le deuxième rendez-vous de carrière concerne les enseignants titulaires qui ont une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8^{ème} échelon de la classe normale au 31 août de l'année scolaire en cours.
- ❖ Le troisième rendez-vous de carrière concerne les enseignants titulaires étant dans la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon de la classe normale au 31 août de l'année scolaire en cours.

Pour les enseignants promus au 6^{ème} échelon

Passage au 6^{ème} échelon

Entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024
RDVC en 24/25

-

entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025
RDVC en 25/26

Pour les enseignants promus au 8^{ème} échelon

Passage au 8^{ème} échelon

Entre le 01/03/2023 et le 29/02/2024
RDVC en 24/25

-

entre le 01/03/2024 et le 28/02/2025
RDVC en 25/26

Pour les enseignants promus au 9^{ème} échelon

Passage au 9^{ème} échelon

Entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024
RDVC en 24/25

-

entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025
RDVC en 25/26

Le déroulement du rendez-vous de carrière

La date de votre rendez-vous de carrière vous est communiquée par votre IEN au plus tard 15 jours avant.

1. Le rendez-vous de carrière comporte 2 étapes :

- Une **inspection** en situation professionnelle conduite par un inspecteur.
- L'inspection est suivie d'un **entretien** avec le même inspecteur. Cet entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le document de référence.

2. Comment se préparer ?

- Vous avez la possibilité de préparer en amont votre rendez-vous de carrière que ce soit l'inspection ou l'entretien.

Pour cela, vous pouvez vous référer au « **Document de référence de l'entretien** », aide à la préparation du rendez-vous de carrière, se trouvant sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Les items contenus dans ce document servent de support au déroulement de l'entretien.

Le déroulement du rendez-vous de carrière

3. Le rendez-vous de carrière donne lieu à un compte-rendu qui comporte :

- Des items permettant aux évaluateurs de situer l'agent selon les champs de compétences (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider) ;
- Une appréciation littérale relative au parcours de l'agent et aux compétences acquises ;
- Une appréciation finale du DASEN (excellent, très satisfaisant, satisfaisant, à consolider).

Modèle 1 : Compte-rendu du rendez-vous de carrière des enseignants

Niveau d'expertise	À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

Appréciation générale des évaluateurs

1/ Appréciation littérale de l'inspecteur (10 lignes) :

2/ Appréciation littérale du chef d'établissement (pour le 2nd degré) (10 lignes) :

Observations de l'agent

10 lignes maximum

Appréciation finale de l'autorité académique

À renseigner par l'autorité académique

À consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent

L'ensemble des éléments précédents est communiqué à l'agent

Le rendez vous de carrière de rattrapage

- Lorsque l'enseignant a été dans l'impossibilité de bénéficier d'un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2024-2025 (cas par exemple d'un agent en congé maternité), il bénéficie, s'il est en fonction le 1er septembre 2025, d'un rendez-vous de rattrapage au cours de ce mois. Les délais sont les mêmes que pour un rendez vous de carrière classique.
- Si l'enseignant n'a pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière ou d'un rendez-vous de carrière de rattrapage, il demeure promouvable en tout état de cause à la campagne d'avancement accéléré (1^{er} et 2nd rendez-vous de carrière) ou au tableau d'avancement à la hors classe (3^{ème} rendez-vous de carrière). Un avis lui sera attribué par le DASEN, au moment de ces campagnes, qui se fondera sur l'expérience et l'investissement professionnels, appréciés sur la durée de la carrière et après proposition de l'IEN ou du supérieur hiérarchique de l'agent.

Calendrier des opérations

Campagne 2024/2025

Important : Tous les agents concernés sont informés via I-Prof de leur éligibilité à un rendez-vous de carrière au cours de l'année.

- ♦ En juillet 2024 : Lancement de la campagne 2024/2025 par l'envoi des mails aux enseignants éligibles
- ♦ Septembre 2024 à mai 2025 : Rendez-vous de carrière
- ♦ Début juillet 2025 : Le compte-rendu de l'entretien est validé par l'IEN puis communiqué à l'enseignant.
- ♦ Courant juillet 2025 : Consultation des comptes rendus dans I-Prof. L'enseignant a la possibilité d'émettre des observations durant 2 semaines.
- ♦ Première quinzaine de septembre 2025 : Notification de l'appréciation finale de l'IA-DASEN
- ♦ 30 jours après réception de l'avis : Délai de recours gracieux pour la personne évaluée. Une réponse du DASEN est apportée dans un délai de 30 jours.

Calendrier des opérations

Campagne 2024/2025

- ♦ Septembre/début octobre 2025 : RDVC de rattrapage pour les enseignants n'ayant pu bénéficier d'un entretien durant l'année 2024/2025
- ♦ Novembre/Décembre 2025 : Saisine possible de la commission administrative paritaire départemental (CAPD) en cas de réponse défavorable dans un délai de 30 jours suivant la notification.
- ♦ Janvier/Février 2026 : Tenue de la CAPD qui émet un avis sur la demande de révision de l'appréciation finale. Le DASEN arrête définitivement l'appréciation finale du RDVC.

Contact

Pour les enseignants du Nord :
dsden59.dpep-bgc-gestionnaires@ac-lille.fr

Cheffe de bureau :	Mme Eloïse MUSCAT	
Adjointe à la cheffe de bureau :	Mme Nancy CLAUS	
Gestionnaires :	Mme Virginie LECLERCQ	03.20.62.32.27
	Mme Séverine LEMAITRE	03.20.62.30.31
	Mme Layla TETART	03.20.62.30.19

Textes de référence: décrets n° 2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale